Image not found or type unknown

témoignage lors d'un divorce

Par **Dinouard**, le **19/06/2011** à **15:14**

Maître,

Je témoigne en tant que tante dans un procès, concernant la garde des enfants de ma nièce, qui n'arrive pas à obtenir de droit de visite, et l'on me demande mon lien de subordination ! Je comprends la signification de cette expression, mais ne sais pas exactement comment répondre sans faire de bévue !

Je vous serais reconnaissante de me répondre, et vous en remercie très sincèrement.

B Dinouard

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **15:19**

Vous indiquez que vous êtes la tante de la mère, c'est tout
Sauf si vous avez d'autres liens avec elle (qu'elle soit votre salarié par exemple, que vous en soyez la tutrice etc.)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés